

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

26

Nombre de votants :

26

Date de convocation :

11 mars 2011

Date d'affichage :

25 mars 2011

L'AN deux mille onze, le **18 mars**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude ZICOLA, Maire.**

PRESENTS :

M. BARDY, Mme BOURDIM, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, GRENET (présent à l'appel), JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LASSALLE, MACHANEK, MOLLON, MONTFORT (présente à l'appel), M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme RICHETIN, MM. SIRY, SOULIER, TOURNUT.

ABSENTS :

M. Nadia AMARA, Conseillère Municipale
absente excusée

Mme Pierrette CHIESA, Maire-Adjoint
absente excusée

Mme Magali GOTHON, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à J. DIOGON

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 1

Mme Nicole LACHASSINE ROCHE, Conseillère Municipale
absente excusée

Mme Emilie MARCHAND, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à J.C. ZICOLA

Mme Elizabeth MONTFORT, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 1

Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale
absente

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
absent

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Claudine RICHETIN

<> <> <> <>

Accusé de réception en préfecture

063-216303008-20110318-DELIB110321-DE

Date de signature : 22/03/2011

Date de réception : 22/03/2011

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2011

QUESTION N° 21 (8.5)

OBJET : Accessibilité : premier rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)

RAPPORTEUR : Chantal RAMBAUX

Rapport présenté et approuvé par la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées réunie le 7 février 2011.

Question étudiée par la Commission « Travaux, Démocratie Participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable » qui s'est réunie le 3 février 2011.

Afin de répondre aux objectifs d'accessibilité définis par les lois n°2005-102 du 11 février 2005 et n°2009-526 du 12 mai 2009, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans la commune par délibération du 26 mars 2010. Sa composition a été fixée par arrêté municipal du 8 septembre 2010. La CCAPH a été installée le 27 septembre 2010 et s'est réunie ensuite à 2 reprises.

Aux termes de l'article L.2143-3 du CGCT, la CCAPH doit établir un rapport annuel, présenté en conseil municipal.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le premier rapport de la CCAPH de Riom ci-joint rappelle que pour toutes les rénovations d'envergure (qu'elles concernent les voiries ou bâtiments), depuis l'adoption de la loi, la mise en accessibilité est intégrée au projet. S'agissant de la mise en accessibilité de l'existant, le rapport souligne les avancées suivantes :

S'agissant des voiries et espaces publics : un Plan de mise en accessibilité (PAVE) doit être élaboré. A cette fin, la commission a opéré un relevé des non conformités en cheminement direct sur le terrain ; puis elle a priorisé les travaux à réaliser dans le cadre d'un programme annuel de mise en accessibilité.

S'agissant des bâtiments municipaux, la CCAPH a activement participé à la définition de la mission du cabinet d'études chargé d'effectuer le diagnostic obligatoire des Etablissements recevant du public (ERP) municipaux.

La Commission a validé le principe d'un diagnostic sur tous les ERP municipaux (une quarantaine). Cette mission a débuté et le résultat est attendu pour août 2011.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport n°1 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 18 mars 2011

**Le Maire,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA